

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE:

16 francs pour trois mois,
22 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, 27, et grande rue Mercière, 32, au 2^e.

A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co., directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 2 mai 1842.

A la chambre comme partout, on reproche au gouvernement de n'avoir établi son plan général des rails-ways à construire que sur des données vagues et imparfaites, de n'avoir pas présenté un projet sérieux pour une œuvre grande et sérieuse. Le ministère adjure la chambre de lui accorder au plus tôt un bill d'indemnité, c'est-à-dire de voter à peu près tel quel le projet de loi présenté.

Assurément, il faut encore le dire, le gouvernement, qui a laissé prendre autour de nous à tous les peuples les devants dans la réalisation des voies nouvelles de circulation, a assumé sur lui une responsabilité d'autant plus grande que le temps et les forces intelligentes et actives dont le pouvoir dispose ont été misérablement gaspillés, et que le projet de loi soumis en ce moment aux délibérations de la chambre des députés n'a en réalité pas plus de consistance et de maturité qu'en comporterait un plan improvisé en quelques heures sur la carte. Aussi ce projet échappe-t-il à un examen véritablement sérieux et approfondi, et nous voyons-nous réduits à aborder le grand acte de la construction des chemins de fer sans savoir sur les lignes principales du réseau, sur la direction et l'étendue de leur parcours, rien autre que les points extrêmes et le poste assigné à quelques points intermédiaires dont l'exécution immédiate est proposée.

Si nous avions du régime constitutionnel autre chose que les plus décevantes et les plus dérisoires fictions, les hommes qui ont si lâchement abandonné dans cet important et vital sujet les intérêts politiques et industriels de la France, et qui n'ont su trouver de résolution et de force que pour porter la main sur les libertés du pays et lui faire solder à coups de canon le mémoire de toutes les dilapidations, de toutes les souillures et de toutes les corruptions qui depuis douze ans dépriment notre pays et dessèchent les sources de sa fortune et de sa prospérité, ces hommes, atteints et convaincus d'incapacité et de crétinisme, devraient quitter la direction des affaires, honteusement chassés par le mépris et l'indignation publics; car, en vérité, répondre aujourd'hui comme ils l'ont fait dans la séance du 28, par l'organe de M. Teste, qu'il y a désormais péril à attendre, — ce qui est malheureusement vrai, — c'est déclarer que nous avons trop attendu, et nous placer par surcroît dans la triste nécessité d'accepter, bonne ou mauvaise, l'œuvre ministérielle; c'est prononcer la condamnation des hommes qui l'ont commise, et ceux-là sont mal venus à chercher aujourd'hui à se retrancher derrière les irrésolutions et les obstacles qu'a fait naître leur coupable impéritie, à rejeter d'avance sur la législature le sort d'un nouvel ajournement, si, comme beaucoup le craignent, le projet de loi vient à échouer sous le lamentable fardeau des amendements que les vices et les lacunes calculées de sa conception ont si malencontreusement fait éclore.

M. Teste a repoussé par anticipation l'application, comme principe général, du système de la garantie d'intérêt, qui a trouvé de si nombreux partisans parmi nos honorables. Nous lui en tiendrons compte avec empressement si ce n'était là une conséquence forcée du système d'association bâtarde entre les compagnies financières et l'état, système qui a fait naître tant de difficultés et de contestations, qui a coûté au pays, dans l'œuvre de l'établissement des canaux, tant de sacrifices dont tous les fruits ont été recueillis par les prêteurs, qui avaient su se faire une part si large dans les traités. Chacun a compris d'ailleurs que le temps est venu de mettre un frein aux scandales de l'agiotage et de faire rentrer le capital, comme instrument de production, dans les limites de l'honnêteté et du juste.

M. le ministre des travaux publics a annoncé à la chambre, avec une satisfaction dont nous sommes loin de partager l'opti-

misme, que des compagnies s'étaient déjà présentées pour l'exécution, selon les conditions de la loi proposée, des lignes à construire entre Paris et la Belgique, de Dijon à Chalon, d'Orléans à Tours, d'Avignon à Marseille, de toutes celles enfin pour lesquelles des crédits sont demandés. Or, si l'on considère que, dans le système de la loi en discussion, l'état est chargé de l'apport des terrains, des terrassements et des ouvrages d'art, de toute la dépense qui doit être affectée à cette portion la plus redoutable des travaux, et si l'on jette les yeux sur la position de tous ces embryons de grandes lignes pour lesquels des demandes sont faites par des compagnies, cet empressement de leur part sera trouvé fort naturel. Là, comme sur tous les points où l'exploitation des chemins de fer offrira une perspective assurée de revenus considérables, on peut compter sur le patriotisme des compagnies financières!

L'état n'en demeurera pas moins chargé, s'il veut donner au pays un réseau complet, de la construction d'un grand nombre de lignes, lesquelles seront sans doute, selon l'exception réservée par le gouvernement, livrées, avec garantie d'intérêts, à l'exploitation des compagnies, tandis qu'il aura bénévolement abandonné celles qui pouvaient promettre de bientôt rembourser au pays une portion des immenses sacrifices qu'il est appelé à s'imposer. Il n'y a donc pas dans tout ceci de quoi se réjouir sur les prémisses de l'idée gouvernementale; et tels ne sont point les principes que nous désirons, il s'en faut, voir triompher dans ce que l'on appelle très-improprement l'association des capitaux privés et des finances de l'état.

Dans la séance du 29, la chambre des députés a repoussé un amendement de M. de Mornay qui avait pour but de supprimer le classement général du projet et de n'admettre que la seule ligne de la Méditerranée à la Manche. Elle a ensuite adopté le premier paragraphe de l'article 1^{er} qui consacre le système du réseau et la ligne de Paris sur la frontière belge par Lille et Valenciennes.

Sur le troisième paragraphe, MM. Rivet et Talabot ont proposé, la chambre, le gouvernement et la commission ont adopté un amendement qui dispose que la ligne de Paris sur l'Angleterre devra se diriger par un ou plusieurs points du littoral de la Manche qui seront ultérieurement indiqués. Divers amendements qui avaient pour but de jeter plusieurs lignes d'arrivage sur Boulogne, Calais et Dunkerque ont été repoussés ou retirés par leurs auteurs, et le quatrième paragraphe, relatif à la ligne de Paris sur l'Allemagne par Nancy et Strasbourg, a été ensuite adopté.

Le cinquième paragraphe, celui qui porte que la grande ligne destinée à relier la Manche à la Méditerranée par Paris et Lyon devra se porter sur les deux ports de Cette et de Marseille, a été le sujet d'une discussion longue et animée. M. Lanyer a proposé, en faveur de la ville d'Arles, un amendement qui a été soutenu par M. Falchiron. L'examen du paragraphe a donné lieu à une appréciation contradictoire sur les tracés Talabot et Montrichet dont, nous avons hâte de le dire, tous les avantages sont restés acquis à ce dernier et ont été parfaitement bien développés par MM. Mottet et Berryer.

M. Mottet a combattu le tracé Talabot-Didion avec la parole même de l'auteur, exprimée dans un exposé de motifs sur un projet qui dirigeait le tracé d'Avignon à Marseille en ligne directe sur le Rhône, en laissant Arles à huit kilomètres sur la gauche, et M. Berryer a remarqué avec étonnement que le conseil municipal et la chambre de commerce de la ville de Lyon, dont les produits, soit par leur valeur, soit par leur peu de poids, sont éminemment susceptibles de prendre la voie des rails-ways, eussent sacrifié les véritables intérêts de cette ville, en donnant leur assentiment à un projet qui révèle hautement une funeste prédilection pour les intérêts secondaires qui se trouvent engagés sur le Rhône entre Lyon et Marseille.

LA NOËMI-MARIE ET LES CROISEURS ANGLAIS.

Les arrestations du *Marabut* et de la *Sénégalie* ne sont pas les seuls faits qu'on puisse citer pour démontrer l'abus odieux qui peut être fait du droit de visite. Il est un grand nombre d'autres avaries dont notre marine a été l'objet de la part des croiseurs anglais, et dont les victimes n'ont pas entrepris de se plaindre, parce qu'elles savaient sans doute que c'était perdre son temps et ses peines que de lemander au gouvernement réparation des outrages et des vexations de la marine anglaise.

Le *Journal du Havre*, dans son dernier numéro, rapporte des faits analogues, pour le fond, à ceux que nous offre l'affaire de la *Sénégalie*, et qui sont de plus accompagnés de circonstances outragantes qui en aggravent singulièrement le caractère. Que l'on admette ou non leur connexité avec le droit de visite, ils sont bien propres à montrer ce qu'ont eu à souffrir nos marins de l'arbitraire et de la brutalité auxquels encourage aujourd'hui les croiseurs anglais la faculté de violer la franchise autrefois inviolable du pavillon.

Dans le courant de l'année 1831, M. Masurier jeune, armateur au Havre, expédia pour la côte d'Afrique le brick la *Noëmi-Marie*. Ce navire, sous la gestion et le commandement du capitaine Grosos, devait s'y livrer au commerce de troque. Après diverses escales effectuées sans incident, la *Noëmi-Marie* mouilla, le 20 décembre 1839, à Sierra-Leone, et le jour même de son arrivée fut visitée deux fois par les embarcations de la goëlette stationnaire.

Dans ces sortes de voyages, ou a quelquefois besoin d'un petit bâtiment d'un faible tirant d'eau, que d'ordinaire on se procure sur les lieux pour être employé pendant la durée de la troque. La *Noëmi-Marie*, se trouvant dans ce cas, acheta à Sierra-Leone, du gouvernement anglais lui-même, une goëlette qui reçut le nom de l'*Aigle*, et prit le pavillon français, en attendant qu'elle pût être francisée suivant l'usage au Sénégal.

Les deux bâtiments mouillés à Sierra-Leone travaillaient à leur chargement, et comme leur destination était bien connue des autorités de terre, ils n'avaient éprouvé aucun empêchement. Le capitaine Grosos, malade, avait laissé entre les mains de son second, Gutriche, le commandement du brick et le soin de terminer l'armement de la goëlette. Le moment du départ approchait, et jusqu'au 2 février 1840, nul soupçon n'avait inquiété les deux bâtiments engagés dans une opération notoirement licite et abritée dans un port ami, quand ce même jour un officier du brigantin *Bonnetta* se présenta à bord de l'*Aigle*, et ordonna brutalement à ses hommes de fouiller la cale, malgré les observations du second capitaine Gutriche, qui lui représentait que cette manière de procéder était aussi insolite qu'incivile.

Deux jours après, le 28 février, un canot appartenant à l'un des bâtiments de guerre *Bonnetta* ou *Lair-Rosmond* accosta de nouveau l'*Aigle*, qui changeait de mouillage. Il était monté de six hommes armés et d'un officier qui, sans donner la moindre raison, prit possession du navire, annonçant l'intention de le conduire auprès du bâtiment de guerre; quelques minutes après, ces hommes exécutèrent leur projet et laissèrent tomber l'ancre, avec au plus douze brasses de chaîne, sur un fond où il y avait seize brasses d'eau. Après leur départ, s'apercevant que l'*Aigle* ne tenait pas et allait en dérive vers la côte, l'équipage appareilla pour avoir le temps de reprendre une toue suffisante.

Ce mouvement sans doute fut mal interprété, car, sur les huit heures, plusieurs embarcations, dans une desquelles était le commandant du *Lair-Rosmond*, commissaire de Sierra-Leone, avec partie des officiers de ce navire et de ceux de la *Bonnetta*, abordèrent l'*Aigle*. Ce commandant, nommé William Brown-Oliver, demanda à M. Gutriche pourquoi il avait appareillé, et, comme celui-ci lui en expliquait la cause, il lui dit qu'il en avait menti; puis il requit ses papiers du navire, et, sur la réponse qu'ils étaient dans la boîte du capitaine, à bord de la *Noëmi-Marie*, il donna l'ordre à ses hommes de ne permettre aucune communication entre l'*Aigle* et la terre. Sur l'observation qui lui fut faite que l'équipage n'avait pris aucune nourriture depuis douze heures, il répliqua qu'il mangerait plus tard. Après quoi, il enjoignit à M. Gutriche de s'embarquer dans son canot pour aller à bord de la *Noëmi-Marie*.

Jusqu'ici, ces actes, tout vexatoires qu'ils sont, ont eu pour théâtre un bâtiment qui, bien que portant le pavillon français, pouvait n'être pas encore considéré comme revêtu du caractère de la nationalité; mais les faits

FEUILLETON DU CENSEUR.

LE CONSEILLER AU PARLEMENT DE TOULOUSE.

Parmi les antiques coutumes de l'université de Toulouse, il en était une qui s'était continuée jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, quoiqu'elle fût tout-à-fait en désaccord avec les habitudes universitaires de ce temps. Lorsque l'université était un pouvoir dans l'état, ayant ses droits, ses privilèges et sa juridiction propre, elle avait souvent été obligée de soutenir ses prétentions par la force; dans cette nécessité, elle avait entretenu parmi les écoliers un certain esprit de corps très-soumis vis-à-vis d'elle, mais très-impérieux et très-turbulent vis-à-vis des autres classes; et pour que les écoliers pussent au besoin soutenir ses prétentions, elle avait permis et même encouragé parmi ces jeunes gens des occupations qui paraissent devoir être exclues des calmes études auxquelles elle présidait. Ainsi, chaque année, l'université donnait un prix d'escrime à celui des étudiants qui était proclamé vainqueur dans un assaut qui avait lieu en présence du parlement et des capitouls, et auxquels les plus nobles dames avaient coutume d'assister. Ce prix donnait à celui qui l'avait remporté le droit de porter l'épée, quoiqu'il ne fût pas gentilhomme.

C'était la veille de ce grand jour. Dans le salon d'un de ces vieux hôtels qui peuplent encore la ville de Toulouse, étaient assis, chacun dans un vaste fauteuil, un homme de soixante ans à peu près, d'un visage triste, maigre, soucieux, et une femme d'une quarantaine d'années, belle encore, à l'air superbe et très-satisfait d'elle-même. C'étaient le conseiller Delporte et sa femme, autrefois M^{lle} de Maletroit, que la pauvreté avait contrainte à se méseigner en unissant son antique noblesse d'épée à la race bourgeoise du conseiller.

Elle regardait son époux avec une attention mécontente, tandis que celui-ci poussait de temps à autre de grands soupirs vers le ciel. Enfin elle se décida à parler, et, comme d'habitude, elle commença l'entretien par une querelle.

— Vous devenez tout-à-fait insupportable, monsieur, avec vos airs de malheur. Voilà un quart d'heure que vous êtes de retour à l'hôtel, et je n'ai encore entendu de vous qu'un bonjour fort sec et depuis ce temps des lamentations étouffées. Qu'avez-vous? que vous a-t-on fait?

— J'ai, dit le conseiller en se levant, que je suis fort mécontent.

— Et peut-on savoir de quoi?

— De votre fils, Madame.

— Du chevalier, de mon bon Henri? reprit la conseillère en donnant à sa voix un accent d'amour maternel et d'admiration qui devait nécessairement déplaire à son mari.

— Oui, Madame, reprit le conseiller en contrefaisant les intonations de sa femme, de votre chevalier qui ne l'est pas, de ce bon Henri.

M. Delporte reprit tout d'un coup sa voix sèche et grave, et continua: — Je viens des examens, Madame, et il n'y a pas un de mes confrères, il n'y a pas un procureur, dont les fils n'aient montré plus d'instruction et d'étude que le vôtre. J'en ai été honteux pour lui, qui ne l'était guère et qui narguait encore. On m'avait promis de le nommer demain à la distribution des titres, pourvu qu'il répondit passablement; mais on n'est pas pas plus ignorant.

— Ne craignez rien, Monsieur, répliqua la conseillère avec une dédaigneuse supériorité; mon fils obtiendra la seule distinction qu'il ait voulu obtenir, et demain il aura le droit de porter l'épée.

— Et à quoi cela lui servira-t-il?

— A prouver qu'il a du véritable sang noble dans les veines.

— Ce qui ne l'empêchera pas d'être un âne fiefé.

— Un âne fiefé! s'écria la conseillère avec une surprise furibonde, mon fils un âne fiefé!

— Oui, Madame, répéta le conseiller, et par votre faute.

— Monsieur!

— C'est vous qui l'avez encouragé dans sa paresse et ses désordres; il n'a voulu rien faire, et il ne sera rien.

— Il sera officier au service du roi, reprit M^{me} Delporte; il sera ce que je désire qu'il soit.

— A votre guise, dit le conseiller; il faut bien que j'y consente, puisqu'il n'est bon qu'à cela, si même il en est capable.

— Vous verrez demain comment il tient une épée.

— Il trouvera de rudes antagonistes.

— Il n'est pas un gentilhomme qui ne reconnaisse sa supériorité.

— Oui; mais les bourgeois ne sont pas de cet avis, et il y a le fils d'un certain drapier...

— Qu'est-ce que c'est? un drapier! s'écria la conseillère... un drapier... Que faites-vous là, Marie? reprit-elle tout-à-coup avec colère, en voyant à deux pas d'elle une jeune fille qui semblait écouter.

— Je venais vous dire, ma mère, que mon cousin, M. de Maletroit, désirerait vous voir.

— Pourquoi n'entre-t-il pas?

— Je ne sais... je ne puis vous le dire, reprit la jeune fille avec embarras; il m'a rencontrée dans la salle, il m'a retenue, il voulait me forcer à lui répondre... et je me suis échappée pour venir vous dire...

— Rien qui vaille, s'écria, en assant la tête par la porte, un grand gailard de six pieds, en uniforme de régiment de Provence, et qui acheva la phrase de la jeune fille. Que diable! continua-t-il, on est cousins ou on ne l'est pas, et on peut causer sans s'effaroucher comme une hochequeue. Monsieur le conseiller, votre seigneurie; belle tante, je suis à vos pieds. Où est donc Henri?

— Il va rentrer, je suppose, dit M^{me} Delporte.

— Il est entré aux examens reprit le conseiller d'un air sec.

— Et c'est à cela qu'il perd son temps, dit le capitaine de Maletroit, la veille d'une affaire sérieuse, quand je lui ai dit que je viendrais lui donner une dernière leçon d'escrime, me leçon triomphante.

— Sa mère prétend qu'il n'en a pas besoin, dit M. Delporte avec un ton de sarcasme.

— Si, belle tante, il en a besoin; il vise trop à toucher. Il faut être adroit, j'en conviens; mais avant tout il faut être beau. Il ne se développe pas assez. Il a les jambes bien, le cambrure élégante, mais il ne sait pas montrer ses avantages. Quand j'ai lui aurai montré une pose dans le genre de celle-ci, vous ne le reconnaîtrez plus.

Et le capitaine accompagna ces paroles d'une démonstration physique où il faisait ressortir toutes ses beautés. A ce moment, Henri entra. C'était un beau jeune homme pâle et fatigué, d'une allure élégante, mais un peu abandonnée. Il salua son père avec un respect très-profond, mais craintif, sa mère avec une tendresse affectueuse, fit un signe d'amitié à sa sœur, tendit la main à M. de Maletroit lui dit immédiatement:

— Je vous remercie, Hector, de l'intention qui vous a amené; mais je ne profiterai pas de votre bonne volonté: je ne me présenterai pas demain à l'assaut.

— Et pourquoi? s'écrièrent à la fois M. de Maletroit et la conseillère.

— Je n'ai aucune chance de réussir, et je réussisrais que j'en serais peu flatté.

Le capitaine et la conseillère aient beau tourmenter Henri pour savoir d'où lui venait cette résolution, il contraire à ce qu'il avait dit depuis quelques temps: ce fut en vain. M. Delporte, qui avait d'abord attribué ce parti à un caprice sans raison, remarqua dans la manière dont Henri se défendit une sorte de tristesse et de découragement. Il désira en savoir la cause, et, espérant que la mortification qu'avait éprouvée Henri le matin lui avait fait faire de sérieuses réflexions, il chargea sa fille Marie de l'interroger.

que nous allons rapporter se sont passés à bord d'un navire français que son pavillon devait protéger. Ici nous traduisons textuellement la déposition faite par M. Gutriche devant un officier public de Sierra-Leone, dûment autorisé et assermenté, et conforme en tout point à la relation transcrite sur le journal du navire :

« Arrivé à bord de la *Noëmi-Marie*, comme M. Gutriche, par politesse, invitait le commandant du *Lair-Rosamond* à passer devant lui pour descendre dans la chambre, celui-ci eut l'indignité de *le frapper de son poing au visage*, et, tirant son sabre du fourreau, il le menaça de s'en servir contre lui et deux hommes de l'équipage qui étaient à bord, s'ils ne procédaient pas immédiatement à l'ouverture des panneaux ; puis, descendant dans la cabine, toujours armé de son sabre, il s'en escrima, comme un furieux, de droite et de gauche, criant qu'on lui apportât de la lumière et se servant de termes que l'on n'emploierait pas envers un esclave. »

En ce moment, un des matelots du bord nommé Crusse lui ayant dit que si un bâtiment de guerre français était mouillé à Sierra-Leone, il n'oserait se conduire ainsi, le commandant, qui parlait fort bien notre langue, répondit que s'il avait le pavillon de la nation française il en ferait... le dernier usage ! *He would whip his a with it.*

Après avoir fouillé la cale et bouleversé toutes les marchandises, le commandant fit embarquer M. Gutriche et le matelot Crusse dans son canot et les transporta à bord du *Lair-Rosamond* où ils furent laissés sur le pont pendant toute la nuit. »

La protestation ajoute que cette affaire n'a pu avoir de suites judiciaires à Sierra-Leone, parce que le commandant William Brown-Oliver, honteux sans doute de son indigne conduite, avait appareillé le lendemain matin, pour éviter d'être traduit devant un tribunal.

Le gouvernement français a été instruit de ces faits. Quelle réparation en a-t-il obtenue ?

Il s'est passé le 29 avril à Vincennes quelque chose de fort curieux dont nous trouvons le récit dans le *Journal des Débats*. Ce récit est assez piquant pour que nous le reproduisons *in extenso*, sans craindre que personne puisse prendre au sérieux la comédie dont il rend compte.

M. le duc de Montpensier, dit le *Journal des Débats*, a été reçu aujourd'hui comme lieutenant dans le 3^e régiment d'artillerie en garnison à Vincennes.

M. le duc de Montpensier est arrivé à neuf heures à Vincennes, accompagné de M. de Latour, son précepteur, de M. Guérard, son professeur de mathématiques, et de M. le commandant Thierry, officier d'ordonnance du roi, désigné pour remplir les fonctions d'aide-de-camp auprès du prince.

Une salle pouvant contenir trois cents personnes avait été disposée pour la circonstance dans le bâtiment dit de la Reine. A dix heures, le jury d'examen a pris place sur l'estrade qui lui avait été réservée auprès du tableau. Ce jury était présidé par M. le maréchal Valée et composé de MM. le lieutenant-général Neigre, directeur-général des poudres; le lieutenant-général Doguereau, président du comité d'artillerie; le général Tugnot de Lanoye, chef de la division d'artillerie au ministère de la guerre; le général Laplace, commandant l'école de Vincennes; le colonel du 3^e d'artillerie baron Lacoste; le colonel Piolet. Tous les membres du comité d'artillerie, les lieutenants-général Lepelletier, baron Gourgaud, de Lahitte, les généraux Ogre, Pailhou, Paixhans, Schouler et Thouvenel assistaient également à la séance, ainsi que tous les officiers d'artillerie employés à Paris, tous les officiers de l'école de Vincennes, avec un nombreux détachement de sous-officiers et soldats.

M. Poinso, membre de l'Institut et du conseil royal de l'instruction publique, et ancien administrateur de l'école polytechnique, avait accepté la mission d'interroger S. A. R.

A dix heures, M. le duc de Montpensier a été introduit. S. A. R. portait l'uniforme de simple artilleur. Le maréchal Valée ayant ouvert la séance, l'examen a commencé au milieu d'un profond silence. Le prince a été interrogé pendant deux heures sur toutes les parties composant le programme de l'école polytechnique, à savoir : l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie, la géométrie descriptive, la statique, et S. A. R. a constamment répondu avec assurance et clarté, dans un langage à la fois facile et précis.

A midi et demi, et après avoir pris quelques instants de repos, le prince s'est mis de nouveau à la disposition du jury qui lui a fait subir les épreuves accessoires formant le complément de l'examen d'admission des élèves de l'école polytechnique.

Le *Journal des Débats* raconte ensuite l'arrivée du roi à Vincennes et la visite qu'il a faite de la partie des fortifications qui avoisine le château ; puis il ajoute :

S. M. est ensuite rentrée dans la place et a mis pied à terre dans le bâtiment de la Reine; elle est montée dans l'appartement qui lui avait été préparé et où le maréchal Valée, à la tête du jury d'examen, est venu lui donner lecture du procès-verbal rédigé à la suite de cette épreuve. Le roi, ayant fait appeler son jeune fils, l'a embrassé et complimenté ; il lui a attaché de sa main l'épulette de lieutenant d'artillerie.

S. M., étant descendue, a passé en revue la garnison de Vincennes, composée du 3^e régiment d'artillerie, commandé par le colonel de Lacoste, et du 2^e bataillon des tirailleurs, commandé par M. Ulrich, un des héros blessés de Mouzaïa. Ensuite S. M., s'étant placée à la tête du premier escadron, a présenté le duc de Montpensier à la troupe, et le maréchal ministre de la guerre l'a fait reconnaître comme officier d'artillerie.

Cette solennité s'est terminée par un grand banquet donné par le roi à la garnison de Vincennes, et auquel S. M. a présidé. La table royale, servie comme celle des soldats, était placée au centre d'une tente magnifique. Le

roi s'y est assis, ayant à sa droite le maréchal duc de Dalmatie et à sa gauche le maréchal Gérard. M. le maréchal Valée et M. Poinso étaient auprès de M. le duc de Montpensier. Tous les généraux d'artillerie étaient sur le même rang que S. M. La table du roi était de trois cents couverts. A celle des soldats on comptait deux mille convives servis par des valets en grande livrée; de brillants faisceaux d'armes avaient été élevés aux quatre coins de la cour d'honneur et en avant de la tente royale richement pavoisée de drapeaux tricolores. La terrasse qui règne au-dessus de la caserne casematée était couverte de dames. Deux orchestres de musique militaire exécutaient de vives et brillantes symphonies.

Le roi, s'étant levé, a porté une santé à l'armée. Deux mille voix ont répondu par le cri de *Vive le roi!*

A sept heures, le roi est remonté en voiture. S. M. est revenue à Paris par le faubourg Saint-Antoine, les boulevards et la rue de la Paix.

Nous n'avons rien à dire de la fête de Vincennes, et nous ne dirons que quelques mots de l'examen subi par M. le duc de Montpensier. Si M. le duc de Montpensier est aussi fort qu'on pourrait le croire, d'après l'article du *Journal des Débats*, sur l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie, la géométrie descriptive, la statique, etc., pourquoi ne l'avoir pas fait concourir avec ces nombreux jeunes gens qui se présentent chaque année pour l'école polytechnique? pourquoi ne l'avoir pas fait passer deux ans dans cette école? pourquoi ne l'avoir pas envoyé ensuite à l'école d'application de Metz, d'où il serait sorti, après deux ans d'étude, avec le droit bien légitimement acquis de porter l'épulette de lieutenant d'artillerie? Croit-on qu'un lieutenant d'artillerie ainsi fait n'eût pas mieux valu qu'un lieutenant improvisé après un examen dans lequel on peut croire que rien n'a été sérieux, et dont le succès même peut laisser croire que l'élève n'a fait que réciter ce qui lui avait été appris à l'avance? Mais se soumettre à toutes ces épreuves, aujourd'hui si multipliées, et dont chaque jour on triomphe plus difficilement, c'était peut-être courir une mauvaise chance, et d'ailleurs c'était se condamner à n'être officier que dans quatre ou cinq ans. Avant cinq ans, sans doute, M. le duc de Montpensier commandera un régiment d'artillerie.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

ALGER, le 25 avril. — Les nouvelles suivantes nous sont parvenues par le *Ténare* qui est arrivé le 19 d'Oran avec M. le lieutenant-colonel d'état-major Eynard, aide-de-camp du lieutenant-général-gouverneur, lequel était allé accompagner les chefs arabes. L'un de ces derniers, Zin, chef des Beni-Amer, après avoir vu le général Bugeaud à Cherchell, était venu recevoir à Alger le burnous d'investiture et jurer obéissance à l'autorité française. Zin est nommé simplement ba-chaga des Beni-Amer; il sera indépendant de toute autre autorité arabe, et recevra des ordres directs du général français.

Ainsi donc, cette puissante tribu de Beni-Amer, qui, placée entre Oran et Tlemcen, empêchait le ravitaillement de cette place, va, comme les Douairs, faire partie de notre mahzen. Les Garrabas seront placés de même.

Les moyens de transport mis par les Beni-Amer à notre disposition assurent pour huit mois de vivres à la fin d'avril à Tlemcen. Abdallah-Schirg sera nommé bey de la partie de la province comprise entre le Maroc et une certaine limite à l'ouest de Tlemcen.

M. le gouverneur-général part ce soir pour Oran sur le *Phare*; il va sans doute aider M. de Lamoricière et recevoir les soumissions que doit amener la campagne qui va s'ouvrir.

Une colonne est partie d'Alger ce matin pour aller ravitailler Milianah; elle ira ensuite dans la vallée du Chéiff, où le gouverneur-général viendra, dit-on, la rejoindre avec la division d'Oran.

Le marabout Sidi-Hamsa, qui a été fait prisonnier le 12 par le général Bugeaud, est un chef très-influent. C'était, comme le dit M. Bugeaud dans son ordre du jour, le bras droit d'Abd-el-Kader. Deux des envoyés de Schirg, encore ici, ne peuvent croire à cette capture. Lorsqu'on leur a bien expliqué la chose : « *Bien!* se sont-ils écriés, *Abd-el-Kader a perdu un grand appui.* »

Le bateau à vapeur le *Caméleon* va être chargé du service entre Mostaganem et Oran; il surveillera aussi une partie des côtes de Maroc. Les Marocains venus sur notre territoire avec Abd-el-Kader ne sont que des recrues faites par ce dernier et par Hamsa au moyen du fanatisme et de la bourse, qui s'épuisera bien vite si un ennemi caché ne l'alimente pas.

Le 23, une dépêche de Medeah annonçait que plusieurs tribus des environs avaient offert leur soumission. Ainsi de tout côté on est fatigué de la guerre, et les Arabes aiment mieux reconnaître notre autorité que de voir se perpétuer un état de choses qui ruine le pays. C'est donc le tour de la politique qui ne se fait pas aussi facilement que l'enlèvement du blé des silos. On connaît un peu mieux que jadis les peuplades que l'on doit organiser, mais pas assez certainement pour ne pas commettre quelques fautes dans le choix des chefs et dans l'administration qu'on leur imposera.

Paris, le 30 avril 1842.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La chambre, dans sa séance d'hier, a repoussé le système du classement exclusif d'une ligne unique, qui aurait été la ligne du Midi au Nord; elle s'est prononcée pour le classement général des

différentes lignes qui doivent composer le grand réseau de chemins de fer. Elle a ensuite voté les trois premiers paragraphes de l'article 1^{er}, c'est-à-dire la ligne de Belgique, la ligne d'Angleterre, la ligne d'Allemagne par Strasbourg.

Sur le quatrième paragraphe qui décrète la ligne du Midi, MM. Mottet et Langer ont proposé un amendement qui déterminerait trois points principaux : Arles, Marseille et Cette. Cet amendement a donné lieu à une discussion très-vive, qui se continuera aujourd'hui.

L'adoption du système de classement général n'est, à proprement parler, que la question la moins difficile à résoudre du projet; elle ne préjuge rien quant aux voies et moyens et quant aux allocations de fonds. Sur ce dernier point, il y a toujours lieu de penser que la chambre n'allouera de fonds que pour une seule ligne : la ligne du Nord au Midi. Ce n'est qu'à cette condition qu'un grand nombre de députés se décideront à voter pour le projet de loi.

Aujourd'hui ont eu lieu les obsèques de M. Humann. De bonne heure la troupe de ligne était échelonnée depuis le ministère des finances, par la rue Castiglione, la rue de la Paix, le boulevard, jusqu'à la Madeleine, qu'on avait inaugurée pour cette cérémonie funèbre. Le convoi est parti à onze heures. Quelques escadrons de dragons et du 3^e lanciers ouvraient la marche; suivaient des gardes municipaux à pied et à cheval; venait ensuite le corbillard, derrière lequel se traînait péniblement le maréchal Soult, accompagné des autres ministres et d'officiers d'état-major, derrière lesquels suivaient les voitures, les employés du ministère des finances, et environ trois cents députés et pairs de France.

Le cortège s'est rendu à la Madeleine où les restes de M. Humann vont demeurer jusqu'à ce soir. On les transportera ensuite en Alsace dans sa famille.

Peu de curieux se sont rendus à cette cérémonie. On n'y rencontrait même pas cette masse de flâneurs et de badauds qui ne manquent jamais d'affluer en pareille circonstance.

Il y a un an environ, à la même époque, vingt mille citoyens suivaient spontanément au Père-Lachaise les restes de Garibaldi. N'y a-t-il pas dans ce simple rapprochement un enseignement naturel pour les hommes du présent, une leçon et un encouragement pour les hommes de l'avenir?

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 29 avril.

Le paragraphe 3 est adopté.

« § 5. Sur la Méditerranée par Lyon, Marseille et Cette. »

MM. Lasnier et Mottet demandent qu'on ajoute Arles.

M. FULCHIRON parle en faveur de cet amendement et s'appuie des déclarations de la chambre de commerce de Lyon et de tout le Languedoc.

M. BERRYER : Le tracé du chemin de fer à Lyon a été l'objet des études les plus multipliées et des dissidences les plus profondes entre les ingénieurs dont la France honore le plus le talent. Le conseil des ponts et chaussées a été partagé, sa majorité a varié suivant sa composition. On était placé d'abord entre ces deux questions : le chemin de Marseille passera-t-il par la vallée de la Durance ou par la vallée du Rhône? Puis on s'est dit : Si le chemin passe directement par la vallée de la Durance sur Avignon, ne faudra-t-il pas un embranchement sur Beaune et Arles? En un mot, Arles est-il un débouché tellement considérable sur la Méditerranée, qu'il faille une troisième ouverture du chemin de fer? Voilà la question qui se présente aujourd'hui devant la chambre. (En ce moment la séance est suspendue par une nouvelle distribution de cartes des divers tracés des chemins de fer du Midi.)

Les départements du Gard, de l'Hérault, de Vaucluse et du Rhône, dit M. Berryer en reprenant la parole, sont intéressés dans la question. Chaque département a naturellement réclamé le tracé qui lui était le plus favorable. Il est à remarquer cependant que Lyon et le Rhône, qui semblaient avoir intérêt au chemin le plus court, ont préféré le tracé par Arles, quoique le plus long. Mais l'intérêt de Marseille est dans le tracé le plus court, puisqu'il éviterait à ses marchandises et à ses voyageurs une surcharge évaluée de deux à trois millions.

Mais il y a une opinion à Lyon qui ne veut pas de chemin de fer du Rhône, pour ne pas porter atteinte à la navigation du fleuve, qui veut seulement un chemin de fer de Marseille à Arles, et dans ce cas Arles se trouve en effet dans une magnifique position, puisqu'on ira de Lyon à Arles trouver le chemin de fer, ou de Marseille à Arles chercher le Rhône. Mais si vous voulez une grande ligne internationale, qui lutte avec l'étranger, qui remplisse son but, il faut établir de Marseille à Lyon le chemin le plus court.

La ville de Cette a aussi insisté pour le tracé le plus long sur Marseille. On peut en deviner la raison. Si d'Avignon à Marseille on a, par le tracé d'Arles, 116 kilomètres, comme il y a d'Avignon à Cette 121 kilomètres, cette différence est assez légère pour que le voyageur et le commerçant hésitent et se dirigent sur Cette, où ils trouveront plus de facilités qu'à Marseille. Mais si de Marseille on va directement à Avignon, on n'a que 95 kilomètres, et Cette ne peut plus compter sur sa concurrence.

On a dit que l'on devait prendre pour règle dans les tracés une juste répartition entre l'importance des territoires; eh bien! on vous propose

Mais, malgré l'amitié confiante que Henri éprouvait pour sa sœur, il persista dans ses réponses évasives; seulement, lorsqu'elle dit :

— Henri, ce n'est point par dédain que tu n'iras pas à l'assaut, c'est quelque chose de bien triste qui t'en empêche, Henri! la regarda un moment d'un air égaré et lui dit :

— Oui, Marie, c'est triste, c'est affreux.

Et comme, sur cette parole, Marie voulut insister, Henri la quitta et s'enferma chez lui.

Le soir venu, M. Delporte ayant demandé à sa fille le résultat de sa conversation, celle-ci le lui apporta et lui fit part des craintes que la conduite de son frère lui faisait éprouver. M^{me} Delporte monta chez son fils et le trouva couché. Il refusa de lui répondre; mais si son cœur avait été plus clairvoyant, elle aurait reconnu dans la tristesse amère avec laquelle son fils lui répondait qu'il la rendait en lui-même responsable de ce qui lui était arrivé.

Le lendemain, jour de l'assaut, un domestique apporta au conseiller que son fils était parti dès le matin sous prétexte d'aller à la chasse. M^{me} Delporte espérait toujours que son fils changerait d'avis et qu'il reviendrait au moment de l'assaut; elle résolut d'y assister. M. de Maletroit l'y accompagna ainsi que Marie, tandis que M. Delporte allait s'asseoir à côté des autres magistrats. Ce fut un désappointement pour tout le monde que l'absence de Henri, car il était le seul qu'on trouvait capable de soutenir la lutte contre François Maniès, le fils d'un des plus riches drapiers de la rue de la Pomme. C'était un jeune homme à l'air franc, ouvert et en même temps assez vantard. Lorsqu'il eut vaincu son dernier adversaire, il se posa dans la lice et se tourna fièrement de tous les côtés, comme pour demander s'il n'y avait personne qui osât lui disputer le prix, et ses yeux s'arrêtèrent du côté de M^{me} Delporte et sur M. de Maletroit. Celui-ci trouva le regard fort impertinent, et dit assez haut pour être entendu :

— Si c'était autre chose qu'un marchand, je voudrais lui prouver qu'il ne tient pas assez bien un fleuret pour porter une épée.

— C'est ce que vous pourrez voir quand je l'aurai reçue, répondit tout haut François.

— Oui, mais quand tu l'auras reçue, dit une voix au moment où le président allait admonester les deux interlocuteurs.

Et l'on vit Henri entrer dans la partie de la salle réservée au combat.

Son arrivée fut un grand événement, car on comprit que la lutte allait enfin être brillante. Mais on remarqua avec surprise qu'Henri était pâle et avait l'air fatigué; ses vêtements étaient en désordre et son regard avait quelque chose d'égaré.

Malgré cela, il paraît que François le considérait comme un adversaire digne de lui; car il prit un nouveau fleuret, et bientôt le combat commença. De la part de Maniès, ce fut long-temps une attaque prudente et réservée, tandis qu'Henri lui portait les coups avec une précipitation désespérée. Cette façon devait assurer la victoire à François; mais tout-à-coup, au moment où il semblait que la lutte allait également s'animer des deux parts, Henri chancela et tomba évanoui. On craignit que, dans le mouvement rapide des deux fleurets, celui de François ne se fût démanché et qu'Henri n'eût été blessé. On s'élança vers lui, on ouvrit sa chemise et on remarqua que du sang tachait sa chemise au poignet droit. On défit cette chemise, et on vit le poignet entouré de bandes de linge fortement serrées; c'était une blessure antérieure qui avait été pansée et qui s'était ouverte par l'effort qu'avait fait Henri.

On l'emporta chez lui, et, malgré les réclamations de M. de Maletroit, le prix fut donné à François qui recut des mains du président l'épée qu'il devait désormais porter.

Le capitaine, furieux de cette décision, voulut s'en venger et attendit Maniès à la sortie du parlement, pendant que l'on continuait la séance où l'on allait distribuer des prix d'un autre genre.

Malgré son inquiétude, M. Delporte n'avait point quitté son poste; c'était, selon lui, manquer à la dignité de son titre que de paraître ému d'un événement de famille lorsqu'il avait un devoir à remplir, si minime qu'il pût être.

François, accompagné de son père et de ses parents qui avaient assisté à la séance, traversa la place du Capitole, lorsqu'il sentit qu'on frappait avec une badine sur l'épée qu'il portait; il se retourna vivement et vit M. de Maletroit qui lui dit insolamment :

— Qu'est-ce que c'est ça? Une aune dans un fourreau?

— C'est une épée! s'écria le jeune Maniès.

— Est-elle aussi longue que ma badine? repartit le capitaine en présentant un petit jonc qu'il tenait à la main de manière à en frapper François à la joue.

— Elle est assez longue pour vous traverser le cœur, dit François en tirant son épée avec fureur.

— C'est ce que je veux bien vous permettre d'essayer si vous voulez me suivre derrière le rempart.

Le rendez-vous fut accepté; mais la scène avait été si publique, qu'une multitude considérable suivit les combattants, et entre autres le père de Maniès qu'on ne put empêcher d'être témoin de cet affreux spectacle. Son anxiété ne fut pas longue; à la troisième botte, M. de Maletroit reçut un

coup d'épée dans le cœur qui l'étendit mort. Quelques amis se chargèrent de cacher François qui venait d'en courir une peine sévère pour avoir tué un gentilhomme, et M. Maniès, au lieu de rentrer chez lui, voulut aller immédiatement faire la déclaration de ce qui venait de se passer à l'un des membres du parlement, espérant que la gravité et la publicité de la provocation, attestées par plus de trente témoins qui le suivaient et qui peut-être eussent reculé plus tard, pourraient servir d'excuse à son fils.

Mais les premiers magistrats chez qui il se présenta étaient tous au Capitole et ne devaient pas rentrer, attendu qu'après la séance il y avait un dîner de gala, comme on appelait alors ces festins solennels. M. Maniès allait renoncer à faire cette déclaration le jour même, lorsqu'il rencontra M. Delporte rentrant chez lui à pied, mais en robe et accompagné de deux assesseurs, ce qui le constituait dans l'exercice de ses fonctions. Le conseiller n'avait pas quitté la séance, mais il s'était dispensé d'assister au banquet. M. Maniès l'accosta, et le conseiller, toujours rigide observateur de ses devoirs, lui dit qu'il était prêt à l'entendre, et rentra chez lui accompagné de M. Maniès et de ses témoins.

Déjà la maison était en rumeur, car on avait eu toutes les peines du monde à faire revenir Henri de son évanouissement. M^{me} Delporte, en voyant tout ce monde traverser le cour de l'hôtel, alla au devant de son mari et lui dit, malgré la présence de tout ce monde :

— Enfin, vous voilà, monsieur; votre fils se meurt, et vous n'avez pas cru devoir quitter le parlement!

M. Delporte pâlit, mais il répondit d'une voix calme :

— Retournez donc près de lui, madame, car je ne puis encore le voir; j'ai à recevoir la déposition de M. Maniès.

— M. Maniès! s'écria M^{me} Delporte, le père de ce manant qui a profité de ce que mon fils avait été blessé au bras par les morsures d'un loup; laissez cet homme et son engeance, à qui on a donné une épée qu'elle est incapable de porter.

— Elle en est capable, madame, s'écria le père Maniès, furieux du ton de mépris de M^{me} Delporte, et l'engeance vient de le prouver à monsieur votre cousin de Maletroit qui maintenant n'insultera plus personne.

Cette nouvelle fit oublier un moment à M^{me} Delporte le danger de son fils, et, accablant le marchand d'injures, elle pressa son mari de recevoir la déposition et annonça qu'elle et tous les Maletroit poursuivraient cette affaire jusqu'à la mort du coupable.

Si M. Delporte eût été un homme à être influencé par aucune considération particulière, l'acharnement de sa femme l'eût peut-être rendu plus indulgent pour François; mais le conseiller avait, vis-à-vis du duel, des

Le chemin direct sur Marseille, au contraire, servirait la riche vallée de la Durance et les nombreuses industries du département de Vaucluse. En résumé, cette route est plus courte, moins onéreuse aux voyageurs et aux marchandises. Puisque maintenant la question des tracés est irrévocablement engagée, je demande que la chambre se prononce en faveur du tracé direct, et qu'il soit dit, dans l'art. 1^{er}, par Avignon et Marseille.

Nous lisons dans l'Emancipation de Toulouse :

On nous écrit de Mirepoix, le 26 avril : Le corps du maréchal Clauzel est arrivé ici avant-hier samedi, vers les quatre heures du soir. Il était accompagné par un détachement de gendarmerie, commandé par un officier, et par la compagnie des grenadiers du 3^e bataillon du 44^e de ligne, la seule dont le général commandant le département pût disposer dans ce moment, et qui de Foix était venue à Pamiers attendre le convoi funèbre.

La bière était portée sur une calèche disposée en corbillard et traînée par quatre chevaux caparaonnés en noir, et elle fut déposée d'abord, à son arrivée à Mirepoix, dans la maison où sont morts les père et mère du maréchal. C'est là que M. le général commandant le département, accompagné de MM. les officiers supérieurs et autres qui se trouvaient à Foix ; qu'un conseiller de préfecture délégué par M. le préfet empêché pour cause de maladie, le capitaine commandant la gendarmerie du département, venus avec empressement pour assister aux obsèques du maréchal ; que le maire, le corps municipal de la ville, les officiers de la garde nationale, les membres des administrations charitables, les légionnaires et officiers en retraite du canton ; que le clergé de la ville, auquel s'étaient joints les curés et desservants des paroisses les plus voisines, vinrent en cortège, dans la double haie que formait la troupe, prendre le corps pour l'accompagner à l'église, d'où, après les prières d'usage, il fut, à travers la ville et au milieu d'une foule immense, replacé sur le corbillard et transporté au cimetière de la famille du maréchal, situé dans un vaste enclos, sous l'antique château de Mirepoix, à un demi-quart de lieue environ de la ville.

Les quatre coins du poêle étaient portés par le commandant de la garde nationale, ancien capitaine, chevalier de la Légion-d'Honneur, et par trois officiers supérieurs en retraite, dont deux officiers et l'autre chevalier du même ordre. M. Arnaud, l'un de ces officiers de la Légion-d'Honneur, avait été aide-de-camp de M. le maréchal, et l'avait accompagné dans presque toutes ses anciennes campagnes et dernièrement encore dans celles d'Afrique.

Le cortège était ouvert et fermé par la gendarmerie à cheval, et toutes les mesures prises à l'avance avaient partout assuré l'ordre, malgré les grandes difficultés qui résultaient de l'empressement de la population de la ville et d'une grande partie de celles des communes et des villes les plus voisines qui avaient pu connaître la mort, le jour et le lieu des obsèques du maréchal.

Arrivé à l'enceinte de l'enclos où est le cimetière, retiré du corbillard, fut porté par huit anciens militaires de la ville, revêtus de leur uniforme, et déposé par eux à la place que le maréchal avait lui-même marquée au cimetière, et, après les dernières prières et les derniers honneurs rendus au maréchal, le maire de la ville, chevalier de la Légion-d'Honneur, et l'un des anciens aides-de-camp du maréchal, prononça d'une voix émue un discours que tous ceux qui étaient à portée de l'entendre écoutèrent avec un pieux recueillement et tous les signes d'une profonde émotion.

Aussitôt après, le cortège et la foule s'éloignèrent mornes et silencieux, exprimant visiblement combien tous sentaient le vide que laissait dans le pays la perte qu'ils venaient de faire.

LÉGISLATION RURALE.

VIGNES.

La loi du 26 ventôse an IV, qui ordonne l'échenillage des arbres et des jardins, est étrangère et inapplicable aux dégâts de la pyrale des vignobles.

C'est dans le but de faire combler cette lacune de notre législation rurale que les propriétaires du Beaujolais demandent aux chambres une loi qui obligerait les cultivateurs des vignes à écheniller leurs champs.

Cette loi intéresse tous les vignobles, et l'Etat lui-même a sa part d'intérêt à réparer le mal au plus tôt, car les propriétés vinicoles présentent des sources fort importantes de revenu public. La pétition, au surplus, adressée aux chambres, porte un caractère particulier d'urgence et d'importance. Ce pays est, depuis plusieurs années, en proie aux ravages d'un fleuve qui lui enlève plus de trente millions par an.

Dès les premiers rayons du soleil, aussitôt que la vigne pleure et que ses bourgeons commencent à paraître, la pyrale se montre à travers les vergers des ceps ; elle attaque les jeunes bourgeons avec voracité, et à mesure que la pousse avance et devient plus forte, la pyrale grandit aussi, et se répand par myriades dans les vignes ; elle y exerce d'effrayants ravages, broute, ronge, paralyse et empoisonne tout ce qu'elle ne dévore pas.

La récolte est perdue dans son germe et ses premiers développements ; les cultivateurs en masse restent consternés des conséquences d'un tel fléau.

Le Beaujolais en entier, les maîtres et les vigneron font entendre leurs légitimes doléances. Une loi peut néanmoins apporter un remède salutaire à tant de calamités. Cette loi, qui imposerait une mesure générale, obligerait chaque propriétaire à faire écheniller ses vignes. Il faut les efforts réunis de tous les cultivateurs pour détruire la pyrale au temps de ses différentes métamorphoses, soit quand, à l'état de ver rongeur, elle se promène sur les ceps en végétation et s'y abrite sous des toiles qu'elle fabrique, soit lorsque, à l'état de papillon, possédant alors des moyens d'une locomotion plus facile, elle dépose çà et là ses œufs qui contiennent le germe d'une innombrable reproduction.

L'expérience a démontré qu'il faut des efforts unanimes et simultanés pour combattre cet insecte dévastateur, l'arrêter dans ses moyens

de destruction, et parvenir, avec l'aide des saisons, à en détruire la fatale espèce.

C'est en échenillant à diverses époques de l'année que la main de l'homme peut faire disparaître la pyrale : mais, pour atteindre ce but, il faut une grande action. Une loi peut seule imprimer parmi les cultivateurs un mouvement général de travail et d'intelligence, un accord unanime des moyens d'exécution et de réussite.

Si un propriétaire actif et laborieux épia la pyrale et la fait détruire à grands frais, tandis que ses vignes touchent à celles d'un voisin paresseux et récalcitrant, il aura fait des sacrifices en pure perte et dépensé sans espoir de profit, car le champ infecté apportera une nouvelle invasion dans le champ échenillé et nettoyé.

Une loi impérative et toute spéciale protégera les vignobles contre les désastres qu'exerce la pyrale. Cette loi, pour être efficace, devra porter une sanction pénale ou pécuniaire.

Les propriétaires vinicoles, qui paient des impôts à l'Etat, sont assurément en droit de demander cette loi de protection et de salut. Sans cette loi, impatiemment attendue, la contrée du Beaujolais notamment, ravagée qu'elle est par la pyrale, demeurera écrasée sous le fardeau, et la source de ses immenses revenus agricoles sera pour long-temps tarie.

A une époque déjà éloignée, l'agriculture était indolente et peu éclairée. La pyrale exerça dans la Bourgogne et le Beaujolais de terribles ravages. On la combattait d'une singulière façon : les propriétaires firent arracher la vigne. Le remède fut égal au mal.

C'est afin de ne pas se voir condamnés à une semblable extrémité que les propriétaires beaujolais réclament une loi qui sera obligatoire pour tous les cultivateurs de vignes.

Cette loi est juste en son principe, puisque ceux qui la demandent veulent l'exécuter ; elle sera efficace, car, par l'effet du concours de tous les propriétaires de vignes, elle fera disparaître un épouvantable fléau.

La loi est d'intérêt public ; elle touche d'un côté à l'impôt rural et lui sera profitable pour sa perception.

Chronique.

LYON.

COURSES DU 1^{er} MAI.

Prix du ministère du commerce : 500 f. (2 chevaux inscrits). *Zéphyre*, 4 ans, à M. Bredin, de Lyon, s'est dérobée.—Jockey : Périgord.

Cheval vainqueur : *Ariane*, pouliche de 3 ans, à MM. Quantin et Ader. — Jockey : Massard.

Prix de la ville de Lyon : 2,500 f. (2 chevaux inscrits).

Amato, à M. Clerjon. Jockey : Périgord.

Jupiter, à M. Robert. Jockey : Massard.

Amato, vainqueur, est arrivé le premier dans les deux épreuves.

A la seconde, *Jupiter* s'est abattu sans que le jockey ait été blessé.

Prix du Jockey-Club : 2,000 f. (6 chevaux inscrits).

Cheval vainqueur : *Myrtle*, jument appartenant à M. Louis.

Jockey : Cutler.

Arrivé le second : *Bijou*, à M. Meysson.

Prix des barrières : 1,000 fr. (3 chevaux inscrits). Cheval vainqueur : *Sunshine*, cheval bai, à M. Louis. — Jockey : Cutler.

Cheval arrivé le second : *Georgette*, à M. Duteille. Au second tour, *Georgette* s'est abattu après avoir franchi la dernière barrière en arrivant au but.

Le jockey Massard a été relevé privé de connaissance, mais il n'a pas tardé à revenir à lui et n'a pas eu de blessures graves.

Nous ignorons le temps que les chevaux vainqueurs ont mis à parcourir la carrière.

— Hier, pendant la revue sur la place Bellecour, le cheval d'un capitaine d'état-major s'est renversé sur son cavalier qui a eu la jambe prise sous l'animal.

Nous pensons que ce jeune officier, qui compte plusieurs campagnes en Afrique, en sera quitté pour quelques contusions.

— Nous avons déjà appelé, dit le *Réparateur*, l'attention de l'autorité municipale sur un fait qui se renouvelle plusieurs fois par jour sous les yeux de tous, et auquel on devrait obvier dans l'intérêt de la salubrité publique.

Lorsque les employés de l'octroi reconnaissent les vins en tonneau, à l'entrée comme à la sortie des barrières, c'est par l'insufflation qu'ils procèdent. Souvent le même tonneau est soumis à leur inspection trois ou quatre fois en quelques heures, et toujours à lieu le même procédé d'insufflation. Ne pourrait-il pas y avoir là danger réel pour le consommateur ? Nous n'avons pas l'intention d'attaquer les employés, mais ils peuvent être atteints de maladies, et qui empêchera que ces maladies ne soient transmises ? Qui oserait dire que le tonneau, une fois hermétiquement fermé, ne renferme pas un germe venimeux qui se développerait plus tard ?

Ces réflexions, qui nous ont été inspirées par un homme de l'art, ont reçu l'approbation de toutes les personnes auxquelles nous avons cru devoir les soumettre.

Un opticien de notre ville a inventé une machine à l'aide de laquelle le travail des employés de l'octroi se fait sans insufflation ; pourquoi ne l'emploierait-on pas ? Il y aurait au moins convenance, s'il n'y a pas urgente nécessité.

Nouvelles Diverses.

Deux artisans de Saint-Hellier (Jersey) quittèrent, il y a quelques jours, leurs ateliers pour aller visiter un de leurs amis, capitaine d'un sloop qui

se trouvait en rade de leur île. Accompagnés d'un enfant de quatre ans, ils montèrent sur une légère embarcation, et, guidés par une jolie brise d'un beau soir d'avril, ils eurent bientôt atteint le fortuné navire. Un bon sonner les attendait et l'on fêta gaiement le retour du capitaine. Une quantité prodigieuse de verres de grog, de genièvre et de chéry-brandys fut vidée à la santé de tout l'équipage, de la glorieuse reine Victoria, de son auguste époux, et au succès des armes britanniques dans l'Inde. Les matelots en goguette jetaient au vent des lazis de toute sorte, et nos deux amis oublièrent complètement qu'à un mille de distance, il y avait deux rendres moitiés qui soupiraient après leur retour et qui, dans les angoisses d'une insomnie douloureuse, rêvaient de naufrages, de requins et de mort.

Cependant le capitaine donna le signal du départ, et nos deux insulaires, aidés, tant bien que mal, par quelques marins portant mieux la voile qu'eux, furent descendus dans leur canot. On leur mit les rames en main, la proue fut tournée vers le port, et on leur souhaita un bon voyage. Un bon voyage ! c'était facile à dire, mais à exécuter c'était autre chose. Une foule d'obstacles s'y opposaient : les vents étaient contraires, la mer agitée, la nuit obscure, et nos industriels, qui étaient sans boussole, n'avaient pas la plus légère teinture de la science des Colomb et des Magellan. D'ailleurs, par suite des nombreuses libations qu'ils avaient faites, ils étaient dans cette position où la clarté du jour et la science nautique la plus étendue ne pouvaient leur être d'aucun secours. Ils passèrent la nuit à tourner sur eux-mêmes, poussés au large par le vent et la marée. Le grand air avait eu peu dissipé les fumées du vin, et lorsque le jour parut, ils avaient compris tout ce que leur position avait de perplexité. Aussi, quand ils aperçurent la terre, furent-ils presque aussi heureux qu'Enée découvrant l'Italie. Ils firent force de rames, et peu de temps après ils sautaient lestement sur le rivage. Mais, hélas ! quelle ne dut pas être leur stupeur, lorsqu'au lieu de leur île chérie, ils ne virent de tous côtés qu'un aride rocher sur lequel aucune trace de végétation ne se montrait ! Ils se crurent à une distance énorme de leur patrie et ils tombèrent dans le plus profond découragement. Que faire sur ce fatal rocher ? comment en sortir ? Pas une voile à l'horizon, pas un atome de provisions, pas le moindre indice. Comment s'aventurer au milieu de cette immense étendue sur un frêle esquif qu'ils ne savaient pas diriger et que la moindre lame pouvait engloutir ? Ils restèrent tout un jour et toute une nuit dans ces tourments horribles, sans prendre aucune nourriture.

Le jour les surprit transis de froid, car ils n'avaient trouvé aucun endroit pour s'abriter. Le jeune enfant avait les jambes et les mains presque gelées. Ce fut alors que, puisant une nouvelle énergie dans l'horreur même de leur situation, ils se décidèrent à se confier à tous les dangers de la mer plutôt que de courir les chances de mourir de faim et de froid sur ce fatal rocher. Ils s'embarquèrent de nouveau, et, se confiant dans la Providence, ils ramèrent pendant tout le jour sans savoir de quel côté ils se dirigeaient. Le soir, après des fatigues inouïes, ils aperçurent enfin la terre et s'approchèrent de Plévenon, où quelques uns de nos compatriotes se sont empressés de leur porter tous les secours que leur fâcheuse position réclamait.

Le jeune enfant, qui avait le plus souffert, a été l'objet des soins les plus empressés, et, à l'heure où nous écrivons ces lignes, les trois insulaires, portés sur le bateau à vapeur de Saint-Malo à Jersey, reçoivent sans doute les embrassements de leurs familles éplorées.

(Le Dinannais.)

M. Pageot, envoyé extraordinaire de la cour de France à Madrid, retourne directement à Paris. On prétend qu'il est chargé d'annoncer à Louis-Philippe que tout ce que l'Autriche peut faire dans la question du mariage d'Isabelle II, c'est de porter son consentement et sa voix sur le second fils de don Carlos.

Des scènes de la nature la plus fâcheuse ont eu lieu en Angleterre, dans les environs de Dudley et à Dudley même, par suite d'un mouvement d'ouvriers employés aux forges, à l'occasion d'une réduction dans les salaires, acceptée par les uns et repoussée par les autres. Les récalcitrants, s'étant réunis, se sont portés aux principaux établissements, ont forcé leurs camarades à les suivre et ont entraîné dans leurs rangs les principaux maîtres de forges, qu'ils ont ainsi conduits à Dudley, où on les a réunis dans un hôtel, afin de les forcer à consentir à une nouvelle fixation des salaires.

Pendant ce temps, des détachements de troupes arrivaient ; on donnait lecture du *riot-act* (l'acte contre les rassemblements), et la troupe faisait évacuer les rues de Dudley, non sans qu'il y eût des blessés et des arrestations ; mais les perturbateurs ont emmené avec eux les maîtres de forges prisonniers, et la troupe sous les armes occupait les différents points de la ville. A onze heures et demie du soir, les chefs du rassemblement étaient réunis dans les faubourgs ; on craignait des excès pour la nuit, et on n'était pas sans appréhensions pour les maîtres de forges demeurés entre les mains de cette multitude exaltée.

(Le Commerce.)

Nous lisons dans le Commerce :

Nous avons annoncé que la commission du budget avait résolu la question du port d'Alger. Le projet que le gouvernement a adopté et auquel la commission a donné la préférence est celui de M. Bernard, ingénieur de la marine.

Ce projet diffère de ceux de M. Raffeneau de l'Isle et de M. Poirel. Il est moins vaste que le premier ; il est plus étendu que le second. Il a l'avantage de coûter beaucoup moins que le projet de M. Raffeneau et de ne pas dépasser considérablement la dépense que nécessiterait le plan de M. Poirel.

On évalue que moyennant douze millions le port de M. Bernard pourra être achevé. Ce port sera en état de contenir quinze à vingt vaisseaux de ligne et deux à trois cents bâtiments de commerce.

Quelques membres ont témoigné le désir, dans la commission, que l'allocation du budget pour le port d'Alger fût augmentée de onze cent mille francs, c'est-à-dire portée à deux millions ; ils se fondent sur la nécessité de pousser les travaux avec une grande activité, et sur la possibilité de dépenser utilement cette somme dans le cours de l'exercice 1843. Cette proposition n'a pas été acceptée par la majorité qui a maintenu le chiffre de 900,000 fr.

principes arrêtés, et malgré tout ce que purent dire les témoins sur la brutale agression de M. de Maletroit, il déclara à M. Maniès qu'il poursuivait François avec toute la rigueur voulue.

M. Maniès se retira désespéré, et le conseiller monta chez son fils. Henri était plus calme, et il raconta qu'étant allé à la classe dans un bois, il s'était assis près d'un arbre et avait déposé son fusil près de lui, et que tout-à-coup un loup s'était élancé sur lui et l'avait mordu avant qu'il eût eu le temps de l'armer.

Ce conte ne parut pas satisfaire M. Delporte ; il éloigna tout le monde et demeura avec son fils, avec lequel il eut un long entretien. Puis il entra dans son cabinet pour y rédiger un rapport sur la déposition qu'il avait reçue.

La nuit était venue, et il venait de finir ce rapport, lorsqu'on lui annonça que deux hommes voulaient absolument lui parler ; sa femme était avec lui, mais, malgré ses instances, il avait positivement refusé de lui faire part de ce rapport. Elle se retira avec colère au moment où l'on introduisit ces deux hommes. Cependant elle eut le temps de reconnaître un geste de menace. M. Delporte sembla frappé de stupeur en voyant M. Maniès et son fils ; son mari crut remarquer qu'elle leur avait adressé un geste de menace. M. Delporte sembla frappé de stupeur en voyant M. Maniès et son fils ; il leur demanda cependant ce qu'ils désiraient.

Le ton de M. Maniès était bien différent de celui du matin. Il regarda le magistrat en face, d'un air de bravade, et lui dit presque avec insolence : — Je suis fâché de vous déranger, M. le conseiller, mais mon métier est de vendre et le vôtre est de recevoir des déclarations, et j'en ai une nouvelle à vous faire.

— Jeune homme, dit le conseiller à François, j'ai besoin de monter chez mon fils pendant cinq minutes, je vous laisse seul ici avec votre père. Et, disant cela, il quitta son cabinet et alla chez sa femme, qu'il trouvait occupée à écrire.

— Que faites-vous-là ? lui dit-il.

— J'avertis le prévôt que le meurtrier d'Hector est dans votre maison.

— Et pourquoi faire ?

— Pour qu'il n'en puisse sortir ; car, je vous ai deviné, votre intention est de le laisser échapper.

M. Delporte prit la lettre, la déchira, malgré les représentations de sa femme, et sembla écouter avec anxiété si quelqu'un entraînait dans l'hôtel ou en sortait. Nul bruit ne se fit entendre.

Il quitta sa femme et rentra dans son cabinet. M. Maniès père y était encore avec son fils.

— Vous ne m'avez pas compris, monsieur, lui dit le conseiller ; que la volonté de Dieu s'accomplisse !

— Eh bien, oui, dit M. Maniès d'un air de triomphe, que la volonté de Dieu s'accomplisse ! M. le conseiller, vous avez été juste envers moi ce matin : mon fils a commis un crime et il doit en être puni, aussi vous voyez que je vous l'amène : mais mon crime n'est pas le seul qui ait été commis aujourd'hui à Toulouse. Pendant que j'étais au Capitole avec mes apprentis et que ma maison était seule, on s'y est introduit par-dessus le mur de la cour qui est mitoyen avec celui d'une maison qui n'est pas habitée et qui vous appartient ; on a forcé les portes, brisé ma caisse et volé mille louis qui s'y trouvaient. Le voleur n'a pas cependant fait cela sans trouver de résistance, car il a été obligé de tuer mon chien Castor, qui a dû le mordre cruellement, puisqu'il avait la gueule pleine de sang. C'est un chien grand à peu près comme un loup, et dont les morsures sont aussi profondes, ajouta M. Maniès en regardant ironiquement M. Delporte.

— Est-ce tout, monsieur ? dit M. Delporte avec un calme presque effrayant.

— Si ces preuves ne suffisent pas, dit M. Maniès d'un ton moins assuré qu'en commençant, si ces preuves ne suffisent pas, vu l'espèce d'alibi que le coupable a voulu établir en se montrant immédiatement après le crime dans un lieu où vous étiez vous-même, si ces preuves, dis-je, ne suffisent pas contre...

M. Maniès s'arrêta.

— Contre mon fils, dit le conseiller froidement.

M. Maniès resta confondu et ajouta en balbutiant :

— Ce pistolet abandonné par le coupable...

— Voyons, dit M. Delporte.

Il prit le pistolet et l'examina.

— Ce pistolet est chargé ?

— Oui, monsieur le conseiller.

— C'est bien.

M. Delporte sonna, et, de la voix dont il eût donné un ordre indifférent, il remit le pistolet à un domestique, et lui dit :

— Allez demander à mon fils s'il reconnaît cette arme pour lui appartenir.

M. Maniès qui s'imaginait que le conseiller allait nier et que dans le débat il lui arracherait une promesse de sauver François, commença à se croire pris dans un piège, et lui dit en tremblant :

— Mais, monsieur le conseiller, ce n'est pas cela que j'attendais.

— Qu'attendiez-vous donc ? Ma porte a été libre pendant cinq minutes.

— Eh bien ! je retire ma plainte... laissez-nous partir.

Le conseiller parut hésiter, mais presque aussitôt le domestique reparut en disant :

— M. Henri a reconnu cette arme comme lui appartenant.

Il y eut un moment d'affreux silence.

— Vous voyez bien, s'écria M. Maniès, que j'avais le droit d'attendre de vous....

Une détonation se fit entendre, et M. Delporte répondit :

— Vous aviez le droit d'attendre justice ; elle est faite d'une part, et elle se fera de l'autre.

On entendit bientôt des cris et un tumulte affreux dans la maison. Henri s'était fait sauter la cervelle. Un mois après, François fut pendu comme meurtrier de M. de Maletroit.

FREDERIC SOULIE.

(Musée des Familles.)

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Etude de M^e Cornuty, avoué à Lyon, rue de la
Bombarde, n° 1.
REVENTE SUR FOLLE-ENCHÈRE,
EN DEUX LOTS SÉPARÉS,
SANS ENCHÈRES GÉNÉRALES,
Pardevant le tribunal civil de Lyon,
DE DEUX MAISONS
cour et terrasse,
Sises en la commune de Caluire, lieu du faubourg
de Bresse.

ADJUDICATION AU 14 MAI 1842,
Mise à prix pour la première maison, sise sur la grande
route de Strasbourg, près la Chapelle-Saint-Clair, portant le
n° 90. 12,000 fr.
Pour la deuxième maison, située aussi sur
la grande route de Strasbourg, à l'angle de
l'abreuvoir, sur le Rhône 33,000 fr.
S'adresser, pour plus amples renseignements, en l'étude
de M^e Cornuty, et, pour voir le cahier des charges, au greffe
du tribunal civil de Lyon où il est déposé. (2859)

Etude de M^e Brun, avoué à Lyon, rue Tramassac,
n° 2.
VENTE JUDICIAIRE
le vingt-un mai 1842,
En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,
EN TROIS LOTS,

D'IMMEUBLES
SITUÉS A CALUIRE.
1^{er} lot, composé d'une maison, sur la mise à prix de 5,000 f.
2^e lot, composé d'une terre cultivée en jardin, 4,500 f.
sur la mise à prix de
3^e lot, composé de la nue-propriété d'une terre
cultiivée en jardin, sur la mise à prix de 1,500 f.
S'adresser pour les renseignements, à M^e Brun, avoué, et
au greffe du tribunal où le cahier des charges est déposé.
(2549)

VENTE AUX ENCHÈRES
APRÈS DÉCÈS,
De l'Argenterie et des Bijoux
Dépendant de la succession de M^{me} veuve
Coindre.

Le vendredi six mai 1842, à l'heure de onze du matin, il
sera procédé, dans la salle de vente de M. les commissaires-
priseurs, sise port du Temple, 42, au 1^{er} étage, à la vente de
dix-huit couverts, quatre porte-salieres, une passoire, un
pochon et une soupière en argent, et de divers bijoux en or.
Cette vente aura lieu en vertu d'une ordonnance de M. le
président du tribunal civil de Lyon. (2443)

ÉTUDE DE M^e VUY, NOTAIRE, SUCCESSION DE M^e QUANTIN, A LYON
QUAI SAINT-ANTOINE, N. 11.

VENTE AUX ENCHÈRES
D'UNE PROPRIÉTÉ,
Située à Vernaison, sur les bords du Chemin de Fer
et du Rhône.

Le jeudi neuf juin mil huit cent quarante-deux, à onze
heures du matin, il sera procédé, par le ministère de M^e Vuy,
notaire, et en son étude, à Lyon, quai Saint-Antoine, 11, à la
vente aux enchères d'une propriété sise à Vernaison, départe-
ment du Rhône, sur les bords du chemin de fer et du Rhône.
Cette propriété se compose :
1. De bâtiments, fours et autres constructions considéra-
bles, disposés pour une fabrique de porcelaine ;
2. D'une vaste et belle maison de maître avec toutes ses
dépendances ;
3. D'un clos complanté en mûriers et arbres fruitiers,
dans lequel se trouvent des eaux abondantes.
La contenance totale est de 5 hectares 85 ares 12 centiares.
Cette propriété, par le genre et l'étendue de ses construc-
tions, peut être appropriée à plusieurs industries.
Elle sera vendue en quatre lots qui pourront être réunis
par suite d'une enchère générale.
On pourra traiter à l'amiable avant ledit jour de l'adjudi-
cation, s'il est fait des offres suffisantes.
Pour prendre connaissance de la composition des lots, de
leur mise à prix et des autres conditions de la vente, s'adres-
ser à M^e Vuy, notaire, dépositaire du cahier des charges, du
plan et des titres de propriété. (3958)

ÉTUDE DE M^e MORAND, NOTAIRE A LYON, PLACE DES
CORDELIERS ET RUE DE LA GERBE, 14.

A VENDRE,
UN JOLI DOMAINE
Situé à Saint-Genis-Laval,
AYANT
maison de maître et habitation de
fermier, avec prés, terres et
vignes en première
qualité de
fonds.

DE LA CONTENANCE DE 4 HECTARES 50 ARES,
LE TOUT EN TRÈS-BON ÉTAT.
S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Morand.
(5089)

MÊME ÉTUDE.
A vendre,
A DES CONDITIONS AVANTAGEUSES POUR L'ACQUÉREUR.

FONDS DE CAFÉ
réuni à un hôtel garni auquel on
pourrait ajouter un restaurant.

Le tout susceptible d'une grande extension et de beaux
résultats.
Pour de plus amples renseignements, s'adresser audit
M^e Morand. (5090)

A vendre pour cause de décès.
UN BEAU CAFÉ,

Ayant deux salles, l'une pour le café et l'autre formant un
estaminet avec deux billards modernes, situé au centre de la
ville et du commerce. Le prix n'est pas élevé et l'on donnera
toutes facilités pour le paiement.
S'adresser à M. Genetier, rue Saint-Dominique, 12, à
Lyon. (626)

(627) **A vendre.**
DOMAINE DE PRODUIT ET D'AGRÈMENT, sur une
belle grande route, à cinq heures de Lyon. Plusieurs dili-
gences passent chaque jour devant la porte. Il se compose
de quinze hectares de bons fonds en luzerne, chenevière,
blés, prés arrosés et vignes ; vaste maison d'exploitation,
dans laquelle est un appartement pour le maître, construite
en pierres et neuve ; bon cheptel ; le tout assuré 27,500 f.
La position est des plus riante, la vue magnifique et l'air
très-pur ; on y jouit des plaisirs de la pêche et de la chasse.
La société y est agréable, et pour la vie on s'y trouve à très-
bon compte. Il y a près de mille pieds d'arbres à abattre. Ce
domaine est affermé, par bail authentique, 1,400 f. Dans
deux ans, à son expiration, il rendra plus de 2,000 f. — Prix :
48,000 f. ; facilités pour le paiement.
S'adresser à M. Guénou, rue l'Archevêché, 2, qui vendrait
encore un joli petit domaine aux portes de Lyon.

AVIS.
M. LEFÈVRE, propriétaire de carrières de pierres à Le-
sine (Yonne), prévient le public que M. Guénou-Billion, qui
avait sa procuration pour opérer la vente des pierres de
Tonnerre expédiées ici et toucher le produit de ces mêmes
ventes, n'est plus son mandataire et ne peut ni vendre ni tou-
cher le produit des ventes qui auraient été faites antérieu-
rement à la révocation du mandat qui lui a été signifiée le
30 avril 1842. (657)

Sève de Médoc.
Cette préparation donne aux vins le parfum
du vin de Bordeaux et la propriété de se
conservier. (7626)

Pharmacie Centrale
DES
MÉDICAMENTS BREVETÉS ET AUTORISÉS
DE LARDET,
Place de la Préfecture, n° 16, à Lyon.

Dépôt général de Téterelles, Mamelons, Biberons brevetés en liège, en ivoire dur ou flexible ; Ronds et Colliers anodins
pour la dentition et contre les convulsions des enfants.
Bandages, Bracelets et Plaques pour cautères.
Clyso-pompes jet intermittent et jet continu, nouveaux modèles perfectionnés ; Clysoirs, Néoclyses et Clysoléides brevetés ;
Seringues de toutes grandeurs en étain, en verre et en os, et en général tous les instruments en gomme élastique.
Entrepôt général des Eaux de Challes (Chambéry) et du Pectral de
Mossier (de Clermont). (7547)

PHARMACIE
A LYON.
RUE PALAIS-GRILLET, N° 25.
GUÉRISON
DES MALADIES SECRÈTES,
NOUVELLES OU ANCIENNES,
Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxions ou pertes blanches, les plus
rebelles affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs,
Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.
Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie,
PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.
Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupa-
tions journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.
Prix : 5 fr. le flacon.
En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermeson, rue de la Comédie. (7380)

Navigation à Vapeur
SUR NEW-YORK.
STEAMER BELGE
BRITISH-QUEEN
Capitaines, MM. KEANE.

Les départs d'ANVERS pour NEW-YORK en touchant à
SOUTHAMPTON auront lieu :
le 4 mai 1842,
le 7 juillet,
le 7 septembre.

Prix du passage par personne, dans une excellente cabine,
avec tous les agréments du luxe d'emmenagement si re-
nommé de ce splendide navire : vingt guinées, ou CINQ
CENT TRENTE FRANCS.

Dix schellings six deniers ou treize francs pour rétribution
au Steward, sans aucuns autres frais que ceux de la nourri-
ture servie à bord sur le pied de table d'hôte, avec profusion,
au prix modéré de trois schellings pour le dîner, un schelling
six deniers pour le déjeuner et un schelling six deniers pour
le thé. Vivres frais pendant toute la traversée. Les passagers
auront la faculté de faire un contrat à forfait avec le Steward
pour la nourriture pendant tout le voyage. Vins et liqueurs à
des prix fixes et modérés.

Les familles ou une société pourront entrer en arrange-
ment avec l'administration pour l'usage d'une cabine.
Un docteur-médecin donnera ses soins aux passagers sans
frais.

La British-Queen prendra également des marchandises à
raison de quatre livres sterling ou cent francs par tonneau
de treize mètres cubes, et cinq pour cent jusqu'à concu-
rence de cinq cents tonnes.

M. A. Châteaufort jeune, boulevard Montmartre, 8, à
Paris, agent de l'administration du steamer royal belge British-
Queen, partant d'Anvers pour New-York, recevra à Paris
jusqu'au 4 mai à cinq heures du soir (l'administration ne les
recevant à Anvers que jusqu'au 3 mai) les lettres, paquets
et journaux pour les Etats-Unis par la British-Queen. (5356)

SURDITÉ--MIGRAINE.

Brochure in-8°, 4^e édition, par le docteur M. MÈNE, en-
tièrement refondue, contenant : 1^o ses remarques et ses dé-
couvertes sur les causes qui ont empêché jusqu'à présent la
médecine de ne guérir que rarement ces affections ; 2^o le
traitement simple avec lequel elle on peut guérir soi-même
les surdités accidentelles et les migraines récentes ou invé-
térées, fondé sur une infinité de succès bien prouvés obtenus
dans les cas jugés incurables, etc.
Prix de cet ouvrage : 2 fr. 50 c. (6490)
Chez M. Aguetant, place de la Préfecture.

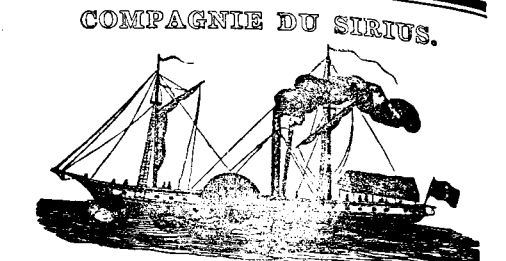
A vendre pour cessation de commerce.
BELLE PENSION BOURGEOISE très-commode et achalandée
depuis nombre d'années, avec douze chambres garnies, située
dans le quartier des Terreaux, à Lyon. On donnera facilités
pour le paiement. (622)
S'adresser à M. Comte, place de la Miséricorde, n. 9.

A vendre pour cause de maladie.
UN RESTAURANT bien achalandé, près du Marché aux
Vins, à Serin.
S'adresser à M^{me} Clu, entrepositaire. (652)

A vendre.
VOITURES A LA FRANÇAISE, TILBURY, VOITURES
DÉCOUVERTES A SIX PLACES, CHARS DE COTÉ et
AUTRES, objets de carrosserie et charonnage, neufs ou
fraîchement restaurés.
S'adresser à M. Fenelet, cours d'Herbouville, 4, après la
place de la Boucle. (653)

A louer à la Saint-Jean prochaine.
UN APPARTEMENT DE QUATRE PIÈCES, fraîchement
agencé, rue de Séze, 2, au 4^e, près le pont Morand, aux
Brotteaux.
TROIS PIÈCES au 5^e, à louer aussi pour la Saint-Jean.
S'y adresser, ou au 1^{er} étage. (611)

Pâte Epilatoire.
Elle enlève parfaitement le poil et le duvet
sans altérer la peau. — Chez VERNET, phar-
macien, place des Terreaux, 13.



COMPAGNIE DU SIRIUS.
LE SIRIUS
Partira tous les jours à 4 heures du matin.
IL SE REND A AVIGNON
en dix heures de marche.

PRIX DES PLACES :
Beaucaire, Premières. Secondes.
Avignon et Valence, 4 fr. 2 fr.
LE DÉPART A LIEU DU QUAI DE LA CHARITÉ.
Les bureaux sont quai Monsieur, 119. (6732)

PATE ET SIROP
MUCILAGINEUX ET ADOUCISSANTS
de Mousse perlée (fucus crispus — LINNÉ),
Recommandés pour guérir toutes les irritations des mem-
branes muqueuses, bronchiques, pulmonaires et intestinales,
toux, catarrhes, hémoptysie, coqueluches, grippe, oppres-
sions, dysenteries. — Prix : la boîte de pâte, 1 fr. 25 c. ;
le flacon de sirop, 2 fr., accompagnés de l'instruction.
Chez LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, 16, à
Lyon. (4346)

BATEAU A VAPEUR
DU 1^{er} AU 10 MAI INCLUSIVEMENT,

LES HIRONDELLES
Dont la marche est supérieure à celle
de tous les bateaux de la Saône.

SANS AUCUNE EXCEPTION,
PARTENT POUR CHALON
Tous les jours à 5 heures 1/2 du matin.
(650)

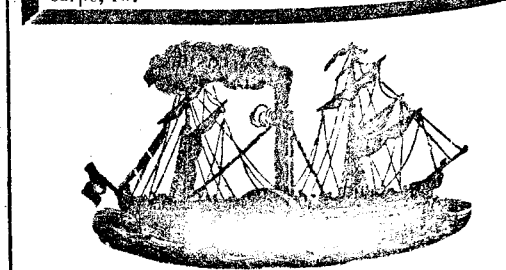
Maladies de Poitrine.
On recommande l'emploi du Sirop pectoral de Mou-de-Yeau
aux personnes atteintes de grippe, rhumes, catarrhes, coque-
luche, asthmes, et dans toutes les irritations de poitrine.
D'un goût agréable et d'un usage très-facile, ce Sirop calme
promptement la toux, facilite l'expectoration et la respira-
tion, détruit l'irritation.
Se vend par flacons et demi-flacons, avec le prospectus, à
la pharmacie de Macors, rue Saint-Jean, n. 50, à Lyon.
(7545)



LE CROCODILE, LE MARSOUIN, LE MISTRAL, LE SIROCCO.
beaux bateaux à vapeur en fer.
d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux
du Rhône sans exception,
Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône,
A 4 HEURES DU MATIN.

VALENCE, Premières. Secondes.
AVIGNON et BEAUCAIRE, 4 f. 2 f.
S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARD frères et
FOUR, quai de l'Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à
bord du bateau. (6561)

APPROBATION DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE.
2 fr. 50 c. **PILULES** la boîte de 72.
de proto-carbonate de fer soluble.
Pour guérir les pâles couleurs, les pertes blanches,
retards et suppressions, les constitutions délicates,
épousses, maux d'estomac, perte d'appétit. — Seul
dépôt à Lyon, pharmacie LAROCHE, rue Saint-Poly-
carpe, 10. (8191)



Service spécial des
BATEAUX A VAPEUR
ENTRE

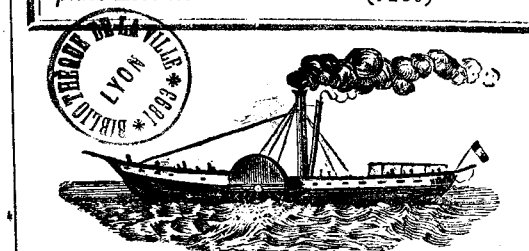
LYON ET VALENCE,
TOUCHANT A TOUS LES PORTS INTERMÉDIAIRES

Les départs auront lieu tous les jours impairs,
De LYON, à 11 heures du matin ;
De VALENCE, à 3 heures du matin.
S'adresser : A Lyon, à la Compagnie Générale, quai de
Charité ;
A Vienne, chez MM. Peiron frères, agents de
la Compagnie ;
A Tournon, chez M. Pélissier, agent de la Com-
pagnie ;
A Valence, chez MM. Puissant et Rulat, agents
de la Compagnie. (6683)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSIL FILS,
rue Poulallerie, 19.

L'ESTAFETTE,
nouveau service de diligence en poste.
A partir du 1^{er} mai,
DE
LYON A GRENOBLE
PAR
BOURGOIN, LEMPS ET VOIRON,
Correspondant avec les Berlins-Postes du Commerce.
Les départs auront lieu à 7 heures du soir, rue Sainte-
Marie, n° 6. (615)

MALADIES SECRÈTES
A l'aide d'une nouvelle méthode, prompt, sûre et
facile, le docteur TRIVATO (de Montpellier), breveté du
roi, guérit sans rechute, d'un à cinq jours, les écoule-
ments blennorrhagiques et fluxions blanches, si an-
ciens et si rebelles qu'ils soient.
Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND,
pharmacien, place Bellecour, n° 12, près la
place Lévis. (7180)



LE CYGNE,
SUPERBE BATEAU A VAPEUR NEUF,
PART DE
LYON POUR CHALON
TOUS LES JOURS IMPAIRS,
Du 22 au 30 avril, à 6 heures
du matin.

Les passagers trouveront, à bord de ce beau bateau d'une
marche supérieure, des aménagements riches, élégants,
vastes et commodes. La propriété et la bonne tenue le recom-
mandent à la préférence de MM. les voyageurs qui veulent
être bien et aller vite. (6684)